

Devenez propriétaire avec le prêt Location-Accession (PSLA)



Le Prêt Social Location-Accession

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) est un dispositif d'accèsion à la propriété pensée pour les ménages aux revenus modestes. Ce dispositif permet d'acheter son logement en deux étapes : une phase locative où vous occupez le logement en tant que locataire-accédant (vous réglez une redevance composée d'une part locative et d'une part acquisitive qui sera le cas échéant déduite du prix de vente), et une phase d'achat où vous levez l'option d'achat à un prix fixé dès le départ et selon les conditions prévues au contrat. Ce mécanisme vous offre la possibilité de tester votre effort financier pour accéder à la propriété.

Les atouts du PSLA

Le PSLA est une opportunité pour accéder à la propriété en toute sécurité. Il combine plusieurs avantages financiers et pratiques : prix de vente déterminé au moment de la signature du contrat et ensuite minoré d'au moins 1% par an, une TVA réduite à 5,5 % sur le prix du logement neuf, une exonération de taxe foncière pendant 15 ans, et une mensualité totale de remboursement des prêts immobiliers (incluant le PSLA) souscrits pour l'acquisition du logement qui ne peut excéder le montant de la dernière redevance globale versée durant la phase locative. Aucun apport initial n'est exigé, et le dispositif inclut des garanties de rachat et de relogement en cas de difficulté (mutation, perte d'emploi, etc.). Les logements PSLA sont par ailleurs neufs, économes en énergie et conformes aux dernières normes environnementales.

Conditions d'accès

Le PSLA s'adresse aux ménages dont les revenus fiscaux de référence N-2 ne dépassent pas certains plafonds réglementaires, variables selon la taille du foyer et la localisation du bien. Le logement doit être agréé par l'État et occupé en tant que résidence principale.

Nombre de personnes	Zones A et A bis	Zone B1	Zones B2 / C
Personne seule	38 508 €	38 508 €	33 479 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	57 555 €	57 555 €	44 710 €
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge	75 447 €	69 183 €	53 766 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	90 078 €	82 871 €	64 910 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	107 173 €	98 101 €	76 357 €
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	120 598 €	110 396 €	86 055 €
Par personne supplémentaire	+ 13 440 €	+12 301 €	+9 599 €

Ensemble,
donnons de l'avenir
à vos projets !



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RENDEZ-VOUS DE PROXIMITÉ SUR

CSF.FR



OU

01 53 36 10 40

(appel non surtaxé)

Le rôle du Crédit Social des Fonctionnaires

Depuis plus de 70 ans, le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) accompagne les agents publics et salariés assimilés dans leurs projets de vie. Dans le cadre du PSLA, Créserfi, la société de financement du CSF, vous propose un accompagnement complet et personnalisé : étude de votre situation, simulations financières, aides à la recherche du logement éligible, montage du dossier, et accompagnement jusqu'à la signature chez le notaire. Grâce à son expertise et à ses partenariats bancaires, Créserfi vous garantit un parcours sécurisé, fluide et adapté à votre budget.

Les étapes clés du dispositif

- Étude personnalisée de votre projet avec un conseiller Créserfi.
- Recherche d'un logement neuf agréé PSLA.
- Signature du contrat de location-accession et entrée dans le logement.
- Phase locative : vous occupez le bien tout en épargnant.
- Levée de l'option d'achat : vous devenez propriétaire.

En résumé

Avantages	Description
TVA réduite Exonération	5,5 % sur le prix du logement
Taxe foncière	Exonération pendant 15 ans
Garantie revente / rachat	Jusqu'à 15 ans
Prix plafonné	Défini dès le contrat
Accompagnement Créserfi	Étude, suivi et conseils personnalisés

Conditions en vigueur en novembre 2025

CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.orient.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont sous réserve d'acceptation des partenaires prêteurs de CRÉSERFI après étude de la situation financière de l'emprunteur. Les principaux partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont :

- **Crédit Mutuel Arkéa** - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 (www.orient.fr).

- **La Banque Postale** - (SA au capital de 6 585 350 218 €€) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 et TVA intracommunautaire : FR 40 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.orient.fr).

- **SOFIAP** - Société Financière pour l'Accession à la Propriété, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 68 137 755 euros dont le siège social est situé 7 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 391 844 214 et TVA : FR 33 391 844 214, enregistrée à l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance (www.orient.fr) sous le n° 07 025 372.

La liste complète des partenaires est consultable sur csf.fr.

L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

CRÉSERFI agit en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit immobiliers, sans agir en qualité de prêteur.



Crédit
Social des
Fonctionnaires

Créserfi
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

